



SYNTHÈSE DES DONNÉES DES ACTIVITÉS 2025

Exercice 2025

PE 2606 (KII) ; PE 2607 (Mashitu) ;
PE 2608 (Shabulungu) ; PE12715 (Mutshatsha)



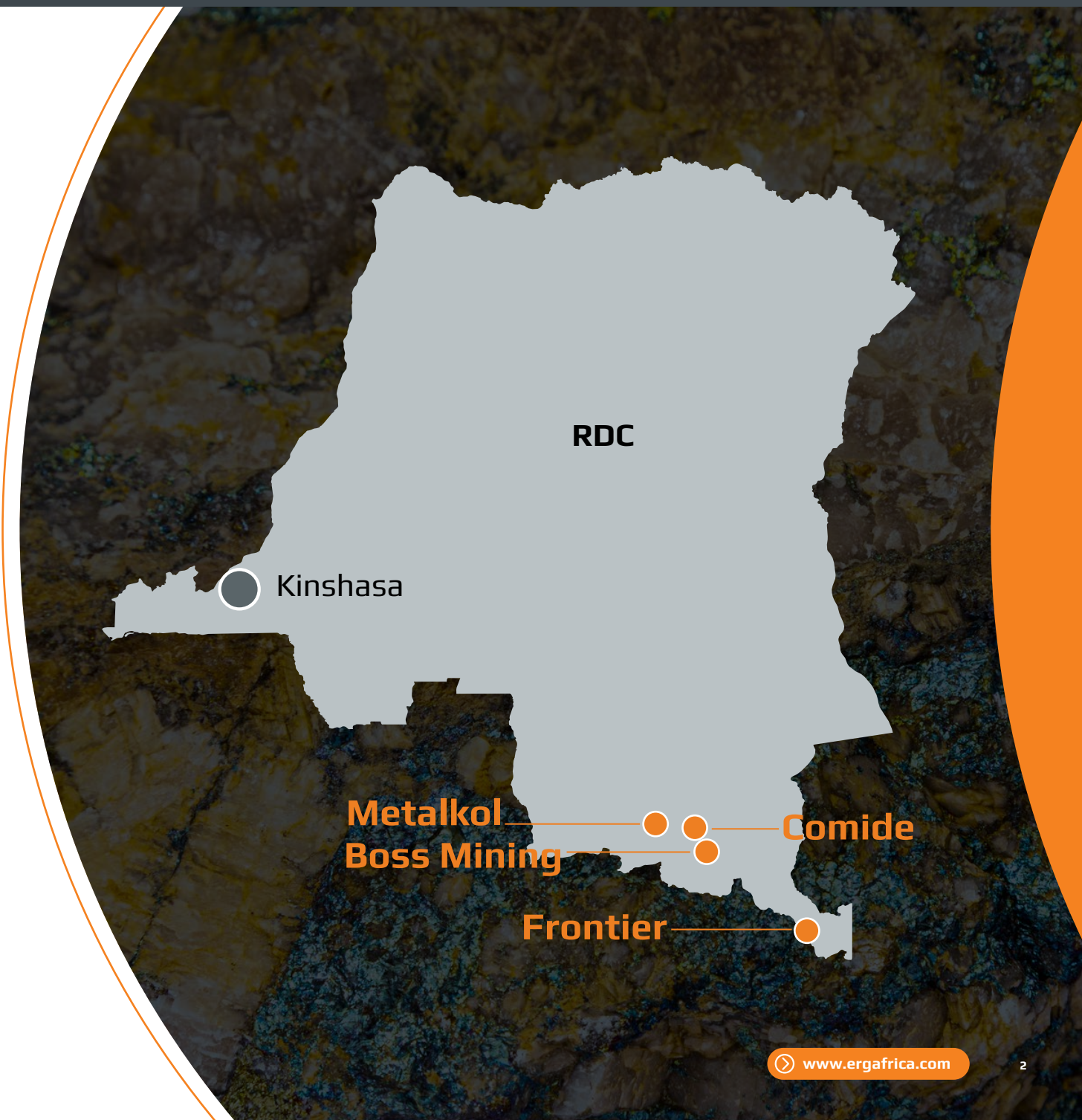


TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4	5.3. Actions sociales	14
1. Aperçu Général	5	6. Données relatives à la santé, la sécurité et à la protection des travailleurs	16
1.1. Identité	5	7. Durabilité et Devoir de diligence	17
1.2. Gouvernance	5	7.1 Durabilité et conformité	17
1.3. Actionnariat	6	7.2 Devoir de diligence et traçabilité	17
2. Permis	7	Conclusion	18
2.1. Droits et titres miniers	7	ANNEXES	19
3. Paiements aux Entités Gouvernementales	8		
4. Données de production	9		
5. Données relatives aux impacts environnementaux et sociaux	11		
5.1. Impacts environnementaux	11		
5.1.1. Sol	11		
5.1.2. Eau	12		
5.1.3. Air	13		
5.1.4. Impacts sur la santé publique	13		
5.2. Responsabilité sociétale du titulaire	14		

INTRODUCTION

Dans le cadre de sa démarche de transparence et de redevabilité vis-à-vis de ses parties prenantes, COMIDE Sarl, filiale du Groupe Eurasian Resources Group (ERG) en Afrique (ERG Africa), présente pour l'année 2025, au travers de ce rapport, ses activités minières ainsi que les paiements effectués aux Services Publics, aux Entités Territoriales Décentralisées, ainsi qu'en faveur du Développement Communautaire (référéncés ci-après comme « Entités Gouvernementales »), conformément au cadre légal et réglementaire de la République Démocratique du Congo (RDC).

Ce rapport couvre notamment les éléments suivants :

- a. des paiements au Trésor Public (DGI, DGRAD, DGDA, chargés de collecter les impôts, taxes redevances, droits, etc.)
- b. paiements aux entités territoriales décentralisées
- c. paiements en faveur du développement
- d. extraits des Etudes d'Impact Environnemental et social (EIES), Plan de Gestion environnemental et Social (PGES) et Plan d'Atténuation et Réhabilitation (PAR) communautaire



1. APERÇU GÉNÉRAL

1.1. IDENTITÉ

Dénomination sociale : La Congolaise des Mines et de Développement (ci-après COMIDE)

Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L.)

Siège Social : Lubumbashi

Localisation : Province du Lualaba, République Démocratique du Congo (RDC)

Activité : Exploitation et traitement de cuivre cathodique et d'hydroxyde de cobalt. Le projet dispose d'importantes ressources minérales. Après une phase d'entretien et de maintenance de ses installations, la Société se trouve actuellement dans les premières phases de reprise de ses activités minières.

Aucune production commerciale de cuivre ni d'hydroxyde de cobalt n'a encore débuté

1.2. GOUVERNANCE

1.2.1. MEMBRES DES ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE

En vertu des dispositions statutaires, COMIDE Sarl est administrée par deux gérants, chacun détenant les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, les gérants de la société sont :

M. Guillain KANDU	Gérant
M. Touma ASSAF	Gérant

NOM	POSTE	NOMMÉ LE	DURÉE MANDAT
M. Touma ASSAF	Gérant	31/12/2020	6 ans
M. Guillain KANDU	Gérant	19/09/2025	3 ans
Congo Auditing an Advisory Firm SAS	Commissaire aux comptes	10/12/2025	3 Exercices

INFORMATIONS GENERALES	
Nom	La Congolaise des Mines et de Développement (COMIDE Sarl)
Forme sociale	Société à responsabilité limitée
Adresse siège	238, Route Likasi, Commune Annexe, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, R.D. Congo
Siège d'exploitation	Kisanfu (province du Lualaba)
Date d'immatriculation	11-août-2014
Exercice social	1er janvier - 31 décembre
Durée	99 ans (jusqu'au 10/08/2113)
N° RCCM	CD/L'SH/RCCM/14-B-1462
IDNAT	05-B500-N46280K (à titre principal) et CD/KZI/RCCM/14-B-048 (à titre secondaire)
NIF	A0704695M

1.3. ACTIONNARIAT

Le capital social est fixé à l'équivalent en Francs Congolais de la somme de USD 3 009 000 (Dollars américains), représenté par 1003 parts sociales avec droit de vote.

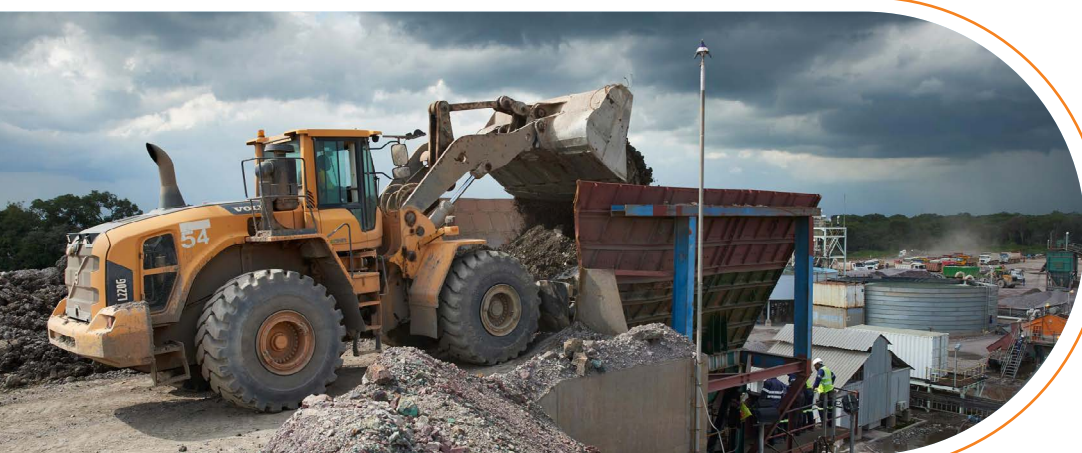
Le capital est entièrement souscrit et entièrement libéré comme suit :

SIMPLEX HOLDING SARL	752 parts sociales
ENRC CONGO B.V.	251 parts sociales

CAPITAL SOCIAL	
Capital social	USD 3 009 000
Nombre de parts sociales	1003
Valeur nominale	USD 3 000
Restrictions aux cessions	Agrément par majorité (3/4) des associés non-cédants si cession à des tiers.

ACTIONNAIRES

Associé	Nombre de parts	% détention
ENRC Congo B.V. Société de droit néerlandais Siège : 55 Piet Heinkade, 1019 GM Amsterdam, Pays-Bas N° d'immatriculation : 50209507 Représentée par : I. Fischer et D. Melnikov	251	25,02%
Simplex Holding SARL Société de droit de la RDC Siège : 238, Route Likasi, Commune Annexe, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, R.D. Congo Représentée par : Dory Mulang Yav et Touma Assaf	752	74,98%
Total	1 003	100%



2. PERMIS

2.1. DROITS ET TITRES MINIERES

Le périmètre de la société COMIDE Sarl est couvert par les permis d'exploitation (PE) n° 2606, 2607, et 2608, et PE12715 avec une période de validité allant du 07 octobre 2025 au 06 octobre 2040.

Ce périmètre est localisé dans le District de Lubudi, Province du Lualaba.

TYPE DES DROITS MINIERES ET/OU DE CARRIÈRES D'EXPLOITATION	NUMÉRO D'ARRÊTÉ	NUMÉRO DU TITRE	MODALITÉ D'ACQUISITION	DATE D'OCTROI OU D'ACQUISITION	DATE D'EXPIRATION	NOMBRE DE CARRÉS ET SUPERFICIE DU PÉRIMÈTRE MINIER
Permis d'exploitation	0447/CAB.MIN/MINES/01/2010	PE 2606 (KII)	Octroi	07 octobre 2025	06 octobre 2040	34 carrés
Permis d'exploitation	CAMI/CE/1388/2005 (Certificat)	PE 2607 (MASHITU)	Octroi	07 octobre 2025	06 octobre 2040	41 carrés
Permis d'exploitation	CAMI/CE/1389/2005 (Certificat)	PE 2608 (SHABULUNGU)	Octroi	07 octobre 2025	06 octobre 2040	122 carrés
Permis d'exploitation	0446/CAB.MIN/MINES/01/2010	PE 12715 (MUTSHATSHA)	Octroi	07 octobre 2025	06 octobre 2040	16 carrés

3. PAIEMENTS AUX ENTITÉS GOUVERNEMENTALES

Pour l'exercice 2025, COMIDE a versé **USD 8 856 074,15** en impôts, taxes, droits et redevances aux entités gouvernementales

USD 292 228 alloués au développement communautaire.

CATÉGORIES SITE WEB	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TRIMESTRE 4	TOTAL
Taxes Environnementales	0,00	75 435,84	0,00	0,00	75 435,84
Autres (DGE, DGRAD, PROVINCE, CAMI)	695 486,47	121 836,03	59 099,39	476 232,79	1 352 654,68
VAT	0,00	720.514,00	1 994 656,00	1.666.564,49	4 381 734,49
Redevances Minières DGRAD, FOMIN, FONAREV	15 291,03	124 948,98	196 721,27	480 308,35	817 269,63
Redevances Minières ETD	0,00	0,00	87 866,47	65.318,74	153 185,21
Redevances Minières Province	0,00	100 953,43	51 954,06	0,00	152 907,49
Impôt sur les rémunérations et contributions sociales	271 411,56	257 792,85	311 276,06	587.891,00	1 428 371,47
Impôt sur les Bénéfices et Profits	120 211,26	133 390,30	6 874,00	0,00	260 475,56
Redevance Suivi de Change (BCC)	59,04	51 241,82	90 936,16	11,06	142 248,08
0,3% DOT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits à l'Importation	0,00	80,71	39.721,00	51 990,00	91 791,71
Cahier des charges	118 250,00	160 520,00	13 458,00	0,00	292 228
Total	1 220 709,36	1 746 713,96	2 852 562,41	3 328 316,43	9 148 302,16

4. DONNÉES DE PRODUCTION

Au cours de l'exercice 2025, COMIDE SARL demeure en phase d'entretien et de maintenance de ses installations. Cependant, la Société a procédé à la vente des rejets historiques (Tailings Storage Facility - TSF) et des anciens résidus de flottation à des parties tierces. Cela constitue une exploitation des rejets sans transformation.

En août 2025, la société a repris des activités minières limitées à la mine de Mashitu Nord. Toutefois, COMIDE n'a produit ni exporté de cathodes de cuivre au cours de l'année.

Tableau 4.1 : Synthèse des données de production de vente

	UNITE	JANV 25	FEB 25	MARS 25	APR 25	MAI 25	JUN 25	JUIL 25	AUG 25	SEPT 25	OCT 25	NOV 25	DEC 25	TOTAL
Extraction minière														
Total excavé (Mashitu)	m³									26354	202447	276441	378275	883517
Stériles excavés (Mashitu)	m³									26354	193297	239011	313259	771921
Minerais extrait (Mashitu)	m³										9150	37430	65016	111596
Teneur(s) en éléments utiles ou valorisables (s) dans le minerai	%										1,14	1,14	1,47	1,33
Taux de dilution du minerai (Mashitu)	%										5,00	5,00	5,00	5,00
Taux de perte du minerai (Mashitu)	%										5,00	5,00	5,00	5,00
Rendement de récupération (Mashitu)	%										95,00	95,00	95,00	95,00
Minerais extrait (Reject TSF)	t seche	192243	422839	359674	378802	402322	340732	397568	302880	354503	410572	167677	175495	3905307
Minerais extrait (reject DMS)	t seche	49514	88451	73097	70255	128562	218953	170113	137703	152416	136662	25427	39480	1290633

	UNITE	JANV 25	FEB 25	MARS 25	APR 25	MAI 25	JUN 25	JUIL 25	AUG 25	SEPT 25	OCT 25	NOV 25	DEC 25	TOTAL
Extraction minière														
Taux de dilution du minerai	%													
Taux de perte du minerai	%													
Rendement de récupération	%													
Teneur(s) en éléments utiles ou valorisables (s) dans le minerai	%	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,32	1,01
Teneur(s) en éléments utiles ou valorisables (s) dans le minerai	%	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90	1,03	0,90
Teneur(s) de coupure en éléments (s) utiles ou valorisables (s) dans le minerai	%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,70	0,70

Tableau 4.2 : Commercialisation

	UNITE	JANV 25	FEB 25	MARS 25	APR 25	MAI 25	JUN 25	JUIL 25	AUG 25	SEPT 25	OCT 25	NOV 25	DEC 25	TOTAL
(Reject TSF)	t seche	290 152	494 829	395 339	367 434	745 660	1424 999	1062 120	904 167	940 526	952 964	392 752	106 833	8077 773
(Reject DMS)	t seche	49 514	88 451	73 097	70 255	128 562	168 979	170 113	137 703	144 916	136 662	56 671	39 478	1264 401
"Valeur commerciale (Reject TSF)"	USD	1912 753	4199 592	3561 360	3585 532	4082 378	3479 881	4055 706	3018 560	3597 387	4285 453	1735 457	1816 373	39330 433
"Valeur commerciale (Reject DMS)"	USD	192 243	422 839	359 674	378 802	402 322	340 733	397 568	296 289	354 503	410 572	167 677	175 495	3898 717

5. DONNÉES RELATIVES AUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Pour les impacts environnementaux liés à nos activités relatives au PE 2606 ; PE 2607 ; PE 2608 ; PE12715 ainsi que leurs mesures d'atténuation, des études d'impact environnementales et sociales (EIES), des plans de gestion environnemental et social ainsi que des plans d'atténuation et de réhabilitation ont été dument élaborés et approuvés par les autorités compétentes.

En août 2025, des travaux préparatoires ont également été réalisés à la mine de Mashitu Nord, marquant les premières phases des activités minières, sans production ni exportation de cuivre.

5.1. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Pour les impacts environnementaux liés à nos activités relatives au PE 2606 ; PE 2607 ; PE 2608 ; PE12715 ainsi que leurs mesures d'atténuation, des études d'impact environnementales et sociales (EIES), des plans de gestion environnemental et social ainsi que des plans d'atténuation et de réhabilitation ont été dument élaborés et approuvés par les autorités compétentes.

Nous nous faisons le devoir d'en présenter les synthèses en annexes de ce présent rapport. Une mise à jour de l'EIES a été initiée pour l'aligner sur le nouveau projet de COMIDE en 2026.

5.1.1. Sol

Les impacts potentiels sur les sols et les milieux terrestres associés aux activités identifiées au sein de la concession concernent principalement les risques d'érosion, de contamination des sols, de dégradation des habitats terrestres, ainsi que l'altération progressive de la stabilité et de la qualité des terrains perturbés. Les principaux impacts identifiés et les mesures d'atténuation correspondantes sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Impacts potentiels sur les sols et mesures de gestion associées

PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS SUR LES SOLS ET MILIEUX TERRESTRES	MESURES D'ATTÉNUATION ET DE RÉHABILITATION ASSOCIÉES
Érosion des sols et instabilité des terrains liées au ruissellement, au drainage inadéquat et aux écoulements saisonniers.	Assurer l'entretien régulier des routes minières, ouvrages de drainage et dispositifs de contrôle de l'érosion.
Contamination des sols par déversements accidentels d'hydrocarbures ou de produits chimiques.	Mettre en œuvre une gestion sécurisée des substances dangereuses, incluant stockage conforme, confinement secondaire et sensibilisation du personnel.
Transport de sédiments et dégradation des sols par les écoulements saisonniers.	Maintenir des mesures de gestion du ruissellement et de stabilisation des zones exposées à l'érosion.
Dégradation de la biodiversité et des habitats terrestres due au déboisement et aux perturbations associées aux activités minières illégales.	Évaluer et documenter les impacts environnementaux des activités illégales et poursuivre les démarches auprès des autorités compétentes pour cessation de ces activités.

PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS SUR LES SOLS ET MILIEUX TERRESTRES	MESURES D'ATTÉNUATION ET DE RÉHABILITATION ASSOCIÉES
Dégradation des sols et de la végétation liée aux feux de brousse récurrents.	Renforcer la sensibilisation des travailleurs et communautés locales sur la prévention des feux de brousse.
Dégradation progressive des terrains perturbés nécessitant restauration écologique.	Mettre en œuvre des actions préparatoires à la réhabilitation, incluant le développement de pépinières et programmes de reboisement.
Risque de non-détection ou de persistance d'impacts environnementaux non maîtrisés.	Assurer le suivi environnemental régulier et la mise en œuvre de mesures correctives en cas de non-conformité.



Journée de plantation d'arbres à Comide



Pépinière installée au camp Brique

5.1.2. Eau

Les impacts potentiels sur les ressources en eau associés aux activités identifiées au sein de la concession concernent principalement les risques de contamination des eaux de surface et souterraines, la perturbation des régimes hydrologiques locaux, ainsi que les pressions exercées sur la disponibilité des ressources hydriques par les prélèvements et la gestion opérationnelle de l'eau. Les principaux impacts identifiés et les mesures d'atténuation correspondantes sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Impacts potentiels sur les ressources en eau et mesures de gestion associées

PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS SUR LES RESSOURCES EN EAU	MESURES D'ATTÉNUATION ET DE RÉHABILITATION ASSOCIÉES
Déversements de produits chimiques/hydrocarbures à proximité des cours d'eau pouvant dégrader la qualité des eaux de surface et souterraines.	Mettre en œuvre un programme de surveillance de la qualité des eaux de surface et souterraines.
Surexploitation des eaux souterraines pouvant entraîner un rabattement local de la nappe.	Assurer le suivi des volumes pompés et des niveaux piézométriques.
Rejet d'eaux non traitées ou insuffisamment décantées pouvant contaminer les cours d'eau et augmenter la charge sédimentaire.	Installer et entretenir des infrastructures adéquates de décantation/rétention avant rejet.
Captage non contrôlé des eaux de la rivière Kyavie pouvant affecter les débits environnementaux et les usages communautaires.	Limiter les prélèvements directs et privilégier des sources alternatives lorsque possible.
Gestion inefficace de l'eau de procédé augmentant la pression sur les ressources hydriques locales.	Optimiser le bilan hydrique par recirculation et réutilisation maximale des eaux de procédé.

PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS SUR LES RESSOURCES EN EAU	MESURES D'ATTÉNUATION ET DE RÉHABILITATION ASSOCIÉES
Pollution accidentelle liée au stockage/manutention de substances dangereuses.	Installer des dispositifs de confinement secondaire et kits anti-déversement sur les zones à risque.
Réponse inadéquate aux incidents de pollution accidentelle.	Former régulièrement le personnel aux procédures d'urgence environnementale.

5.1.3. Air

Les impacts potentiels sur la qualité de l'air associés aux activités observées dans la zone d'étude sont principalement liés aux émissions diffuses de poussières générées par les travaux de terrassement, la circulation des engins et le trafic routier, ainsi qu'aux émissions atmosphériques provenant des équipements mobiles fonctionnant au diesel. Les principaux impacts identifiés et les mesures d'atténuation correspondantes sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Impacts potentiels dans l'air et mesures de gestion associées

PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS SUR LA QUALITÉ DE L'AIR	MESURES D'ATTÉNUATION ET DE RÉHABILITATION ASSOCIÉES
Émissions de poussières liées aux travaux de terrassement, à la circulation des engins et au trafic routier sur pistes non revêtues.	Mettre en œuvre un programme régulier d'arrosage des routes et zones actives afin de limiter les émissions diffuses de poussières.
Remise en suspension accrue des poussières due à des vitesses excessives sur les routes minières.	Appliquer et contrôler les limitations de vitesse sur l'ensemble des axes de circulation internes.

PRINCIPAUX IMPACTS POTENTIELS SUR LA QUALITÉ DE L'AIR	MESURES D'ATTÉNUATION ET DE RÉHABILITATION ASSOCIÉES
Émissions de gaz d'échappement et de particules liées au fonctionnement des équipements et véhicules diesel.	Assurer l'entretien préventif régulier des engins et véhicules afin d'optimiser leurs performances environnementales.
Dégradation localisée de la qualité de l'air due à une gestion inefficace du trafic et à une circulation non optimisée des véhicules.	Optimiser la gestion du trafic interne et sensibiliser périodiquement les conducteurs aux bonnes pratiques de conduite et de sécurité routière.

Il convient de noter que les intrusions forcées d'exploitants miniers illégaux au sein des PE de COMIDE, dans un contexte impliquant la présence d'individus armés non autorisés, constituent un facteur aggravant significatif des impacts sur la qualité de l'air. Ces activités échappent au contrôle opérationnel de la société et se traduisent notamment par le non-respect des limitations de vitesse, l'utilisation de véhicules vétustes ou insuffisamment entretenus, un trafic anarchique sur les routes minières ainsi que l'absence de respect des standards environnementaux et opérationnels applicables aux activités minières industrielles.

5.1.4. Impacts sur la santé publique

A ce stade aucune des maladies imputables aux activités minières de COMIDE Sarl n'a été rapportée par la communauté environnante.

La biodiversité animale est remarquable sur le site par la présence des animaux sauvages sur les routes minières de COMIDE Sarl.

5.2. RESPONSABILITE SOCIETALE DU TITULAIRE

Pour l'année 2025, COMIDE a poursuivi la mise en œuvre des projets de développement conformément au chronogramme du Cahier des Charges amendé par la Commission Permanente Indépendante (CPI), couvrant la période 2024–2028, **pour un budget global de USD 3 131 792,00.**

Les financements sociaux se répartissent comme suit pour l'année 2025 :

Tableau 6 : Répartition des investissements sociaux et communautaires

Projets du Cahier des Charges USD 292 228	Eau, hygiène et assainissement : USD 118 250
	Agriculture : USD 160 520
	Elevage : USD 13 458
Dotation de 0,3 %	Des provisions ont été constituées pour les exercices 2024 et 2025 conformément aux exigences légales. Toutefois, COMIDE demeure en attente de la mise en place de l'organe de gestion dédié, tel que prévu par le cadre légal. Une correspondance a été adressée aux autorités compétentes, et un suivi est assuré afin de permettre le transfert effectif des fonds.
ACTIONS VOLONTAIRES	Gestion de plaintes et demandes communautaires : USD 11 590

5.3. ACTIONS SOCIALES

En 2025, COMIDE a poursuivi la mise en œuvre de ses actions sociales conformément à son engagement en faveur d'un développement local responsable et durable.

Ces actions s'inscrivent dans une approche structurée visant à générer des impacts durables sur les conditions de vie des communautés avoisinantes, en cohérence avec les cadres applicables et les priorités définies dans les Cahiers des Charges.

Ces initiatives, mises en œuvre en concertation avec les parties prenantes locales, se sont articulées autour de trois axes prioritaires : l'accès aux services essentiels, le développement agricole, le renforcement des moyens de subsistance, et la consolidation du lien social.

Consolidation du lien social

COMIDE a soutenu des initiatives communautaires visant à promouvoir l'inclusion sociale et à valoriser le rôle des femmes, notamment à travers des activités organisées dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes autour du thème international « Pour toutes les femmes et les filles : droits, égalité et autonomisation » et du thème national « La Congolaise au centre de toutes les ambitions ».

COMIDE a également participé à des événements culturels et traditionnels, dont la cérémonie d'intronisation du Chef des Bayeke à Bunkeya, contribuant ainsi au renforcement du dialogue avec les autorités coutumières et à la consolidation de son ancrage territorial.

Accès aux services essentiels

COMIDE a poursuivi ses investissements dans l'accès à l'eau potable à travers la réalisation de cinq forages équipés de systèmes de pompage solaire dans les localités de Bajima, Kayebele, Lumilulu, Mukembe et Kanika.

Ces infrastructures contribuent à améliorer durablement l'accès à l'eau, à renforcer les conditions d'hygiène et à réduire les contraintes opérationnelles liées à l'approvisionnement.

Des mécanismes de gouvernance locale, notamment des comités de gestion communautaires, ont été mis en place afin d'assurer la durabilité et la maintenance des installations.

La borne fontaine de Bajima a été inaugurée en octobre 2025, tandis que les travaux des quatre autres forages étaient en cours de finalisation, avec une inauguration prévue en janvier 2026.



Borne fontaines Bajima -Lumilulu Kanika

Développement des moyens de subsistance

Le programme agro-pastoral constitue un levier central de l'action sociale de COMIDE. En 2025, il a été déployé dans 16 communautés, couvrant une superficie de 263 hectares, avec pour objectif de renforcer la sécurité alimentaire et de soutenir les économies locales.

En complément, un projet d'élevage communautaire a été mis en œuvre dans six communautés, reposant sur un modèle de redistribution progressive visant à élargir l'accès à l'activité et à renforcer la production locale.

À travers ces initiatives, COMIDE contribue au développement de communautés plus résilientes, en favorisant des impacts durables, une appropriation locale des projets et le renforcement des capacités économiques et sociales.

6. DONNÉES RELATIVES À LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET À LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS

COMIDE Sarl, actuellement en phase de développement de ses activités, met en œuvre des dispositifs visant à assurer la santé, la sécurité et la protection de ses travailleurs, conformément aux exigences réglementaires en vigueur et aux standards applicables. Notre système de gestion de la sécurité, de la santé et du développement durable (Safety, Health and Sustainability) s'appuie sur les normes ISO 14001 et ISO 45001. Nous veillons à ce que nos lieux de travail soient sains et sûrs.

Dans ce cadre, des mesures de prévention adaptées aux risques liés aux activités sont mises en place, incluant notamment la réalisation d'inspections régulières des installations, la mise en œuvre de formations en matière de gestion des risques liés à la sécurité au travail pour les employés et les sous-traitants, formations aux interventions d'urgence, à la prévention des incendies, ainsi que l'organisation de campagnes de sensibilisation sur les lieux de travail.

Des dispositifs de suivi et de gestion des incidents sont également en place afin d'identifier, d'analyser et de prévenir les risques, dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail. Pour les accidents enregistrés, la société assure une supervision appropriée, renforce les actions de sensibilisation et poursuit les inspections régulières des lieux de travail.

Au cours de l'année 2025, aucun incident avec blessure grave n'a été enregistré et aucun décès lié aux activités n'a été constaté.

Indicateurs de sécurité

Taux de fréquence des blessures enregistrables **(TRIFR) : 0,42**

COMIDE Sarl met en œuvre des mesures de sensibilisation et de prévention (vaccination) pour les employés concernant des principales pathologies observées en milieu de travail, notamment les maladies courantes telles que le paludisme, les affections gastro-intestinales et les infections ORL mais aussi concernant le VIH et le choléra. COMIDE Sarl assure également la formation du personnel ainsi que la prise en charge médicale des travailleurs par l'intermédiaire de prestataire médicaux tiers.



7. DURABILITÉ ET DEVOIR DE DILIGENCE

COMIDE Sarl met en œuvre un cadre de gouvernance conforme aux exigences légales et réglementaires applicables en RDC et maintien des pratiques conformes aux standards internationaux en matière de traçabilité, de diligence raisonnable et de conformité sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

7.1. DURABILITÉ ET CONFORMITÉ

Les principaux axes de gouvernance portent notamment sur :

- Le respect total des sanctions internationales en constante évolution afin de réduire les risques commerciaux ;
- La garantie que nos produits sont sourcés, transformés et commercialisés de manière responsable ;
- Le maintien de relations transparentes et constructives avec nos gouvernements hôtes, ainsi que notre soutien aux priorités nationales de développement.

Cette approche permet une identification, une gestion et une réponse efficaces aux risques dans un paysage géopolitique et économique en constante évolution, propre au secteur extractif.

7.2. DEVOIR DE DILIGENCE ET TRAÇABILITÉ

COMIDE Sarl s'inscrit dans la démarche de devoir de diligence mise en œuvre par le groupe Eurasian Resources Group (ERG) en Afrique (ERG Africa), contribuant à garantir des niveaux élevés de traçabilité et d'assurance tout au long de la chaîne de valeur.

Les dispositifs de conformité du Groupe reposent notamment sur l'alignement avec les standards internationaux reconnus, dont le Guide de diligence raisonnable de l'OCDE ainsi que les exigences de la Responsible Minerals Initiative (RMI), incluant le Responsible Minerals Assurance Process (RMAP). Ils s'appuient également sur le Clean Cobalt & Copper Framework développé par ERG, qui vise à renforcer les pratiques responsables en matière d'approvisionnement, de production et de commercialisation.

Dans ce cadre, COMIDE applique les principes définis par le Code de conduite des fournisseurs du Groupe, qui impose le respect des exigences en matière de droits humains, d'éthique, d'environnement et de conditions de travail. Des mécanismes de contrôle et d'évaluation sont mis en œuvre afin d'identifier, prévenir et atténuer les risques au sein des opérations et de la chaîne d'approvisionnement.

Aucun approvisionnement en minerais issus de sources non conformes, notamment liés à l'exploitation artisanale (ASM), au travail des enfants ou au travail forcé, n'a été effectué au cours de la période considérée. Les systèmes de conformité visent ainsi à garantir que les activités de COMIDE s'inscrivent dans une démarche responsable, respectueuse de l'environnement et contribuant au développement durable des communautés locales.

En 2025, ERG Africa est membre du « Cobalt Institute », qui vise à promouvoir la production et l'utilisation responsables et durables du cobalt sous toutes ses formes et application.

COMIDE poursuit également sa collaboration avec les autorités compétentes et les parties prenantes, dans une logique d'amélioration continue de ses pratiques de diligence raisonnable.

CONCLUSION

Malgré une année 2025 marquée par des défis, grâce à une planification rigoureuse, à l'engagement des équipes et à une collaboration soutenue avec les différentes parties prenantes, COMIDE reste déterminés à faire avancer le projet de manière durable et contribuer au développement socio-économique de la région et de la République Démocratique du Congo.



ANNEXES

Synthèse de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) de COMIDE Sarl PE 2606 (KII) ; PE 2607 (Mashitu) ; PE 2608 (Shabulungu) ; PE12715 (Mutshatsha).

Ces synthèses doivent contenir notamment les éléments suivants :

Une présentation du requérant :

COMIDE Sarl est une société à responsabilité limitée (Sarl) enregistrée à titre principal au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) de Lubumbashi sous le numéro **CD/L'SHI/RCCM/14-B-1462**, et à titre secondaire au RCCM de Kolwezi sous le numéro **CD/KZI/RCCM/14-B-048**, et au ministère de l'Economie Nationale sous Numéro d'identification Nationale 05-B0500-N46280K.

Le capital social est fixé à la somme de USD 3 009 000, représenté par 1 003 parts sociales avec droit de vote.

Le capital est entièrement souscrit et entièrement libéré comme suit :

SIMPLEX Holding Sarl	752 parts sociales
ENRC Congo B.V.	251 parts sociales

Son siège social est situé à LUBUMBASHI, au N°238 de la Route LIKASI, commune Annexe, Province du Haut Katanga, en République Démocratique du Congo.

Le siège d'exploitation est établi à KISANFU, Territoire de LUBUDI, Province du Lualaba.

Une description sommaire du projet et de ses composantes :

La société a pour objet, directement ou indirectement, soit par elle-même, soit par

l'entremise de tiers, soit conjointement, soit en participation avec ceux-ci, en RDC ou à l'étranger :

- La prospection, la recherche, l'exploitation minière dans les concessions de COMIDE Sarl, le traitement des réserves existantes en remblai, le traitement des minerais bruts, la commercialisation et la vente des produits issus de ce traitement ;
- L'assistance technique à l'exploitation minière artisanale dans les concessions de COMIDE Sarl et l'orientation des activités susceptibles de contribuer au développement de l'environnement et de faciliter l'intégration sociale résultant des travaux d'exploitation minière artisanale de minerais bruts.

Une description des méthodes d'exploitation :

- Le principe fonctionnel de l'usine repose sur la séparation des particules solides sur base des différences de densités des minéraux contenus dans le minerai. Pour ce faire, les minerais provenant de la carrière subira des étapes de fragmentation et criblage jusqu'à acquérir les dimensions requises pour une bonne séparation par le procédé choisi. C'est donc la fraction granulométrique comprise entre -16 et +1mm du minerai concassé et lavé, qui sera mélangée à une suspension de liqueur dense de Ferro silicium. Le mélange ainsi obtenu est pompé vers un cyclone séparateur qui rend effective la séparation entre les particules lourdes minéralisées en cuivre, et les particules moins lourdes non (ou peu) minéralisées sur base de leurs différences de densités. Les deux produits issus de cette opération sont d'une part le concentré ayant une teneur moyenne en cuivre de 10% et d'autre part le rejet qui appauvri en cuivre.
- Les particules de dimensions inférieures à 1mm provenant du lavage sont pompées vers un décanteur ou une grande partie de l'eau est récupérée puis envoyées vers le bassin de stockage des fines particules.
- Les particules minéralisées en cuivre étant lourdes que les particules non minéralisées, ceci permettra une séparation densimétrique appropriée.

- Pour l'heure, le département de production a mis ses activités en état d'entretien et de maintenance. Des études sont en cours sur l'implantation d'une nouvelle usine.

Une description des milieux physique, biologique, économique et sociologique :

Le sol :

Le déboisement est exécuté sur l'aire réservée à la carrière, à l'unité de traitement des minerais ainsi qu'aux infrastructures connexes du projet et au bassin.

L'eau :

Des canalisations sont construites sur le site pour recevoir les eaux de ruissellement provenant des zones opérationnelles de l'usine et les acheminer vers le bassin de contrôle environnemental, où les solides en suspension seront précipités avant que l'eau ne soit récupérée en vue de sa réintroduction au circuit de traitement ou déchargée dans les cours d'eau naturels.

- Le risque de pollution des eaux de surface est faible vu leur éloignement de la zone d'exploitation.
- La pollution des eaux souterraines est moins
- probable grâce aux propriétés géo mécaniques du sol.

L'air :

La probabilité d'assister à une accumulation des particules polluantes dans l'air, notamment les PM10, TSP, les oxydes de carbone, les oxydes d'azote, dont certains sont à la base du phénomène de l'effet de serre ou du réchauffement de la planète ; reste énorme malgré le pouvoir de dilution de l'air.

Pour atténuer cette situation, des arrosages réguliers et une limitation de vitesse empêchent le soulèvement d'une poussière aux particules denses. Ces mesures

couplées à la capacité photosynthétique du milieu font que l'air ne soit pas pollué sensiblement.

Une description des impacts et mesures d'atténuation correspondantes :

- Impacts environnementaux sur le sol :

Nous avons les risques suivants :

- Présence des poussières au sol pouvant contenir des PM10 le long des artères routières suite à la circulation régulière des engins ; ce qui est susceptible d'entraîner l'apparition des maladies respiratoires
- Risque d'érosion du sol et apparition des excavations suite aux travaux de décapage, qui se traduit par la modification du paysage ainsi que la destruction de la flore et de la faune.
- Risque de contamination du sol par les huiles, produits chimiques et le gasoil qui entraîne la contamination des eaux et la destruction de la flore par augmentation de la salinité
- Perte de la productivité du sol suite à la stérilisation entraînant un changement dans l'utilisation de terrain.
- Présence des poussières au sol pouvant contenir des PM10 le long des artères routières suite à la circulation régulière des engins ; ce qui est susceptible de nuire à la respiration et entraîner l'apparition des maladies respiratoires.
- Risque d'érosion et de glissement de terrain et apparition des excavations par suite des travaux de décapage, qui se traduit par la modification du paysage ainsi que la destruction de la flore et la migration de la faune.
- Risque de contamination du sol par les hydrocarbures (carburants et lubrifiants) et autres produits chimiques susceptibles de contaminer les eaux et détruire la flore.
- Perte de la productivité du sol suite à la stérilisation entraînant un changement dans l'utilisation de terrain

- La déforestation est pratiquée sur la zone de la carrière, l'unité de traitement du minerai et les infrastructures associées du projet et du bassin, phénomène aggravé par l'impact des activités minières illégales.

Des mesures d'atténuation des risques de dégradation et de pollution du sol :

COMIDE Sarl a aménagé une station services pour le stockage du carburant. Toute la surface est recouverte de béton et les éventuelles fuites sont canalisées vers une sortie unique d'un trou.

Au stade actuel de développement du projet, les risques de pollution du sol ne sont pas importants car les produits chimiques et les réactifs ne sont pas utilisés. Car les minerais ne subissent qu'un traitement physique.

Impacts environnementaux sur l'eau :

Les ressources hydriques de la zone du projet, notamment la rivière Kanika et la nappe aquifère (située à plus de 100 m de profondeur) peuvent subir des modifications de certains paramètres physico-chimiques suite à la pression exercée par l'exploitation minière en carrière. Cette incidence se caractérise par un dépôt des particules solides issu de l'exploitation de la carrière sur les eaux de surface, par un risque d'augmentation de la turbidité et de la modification de la couleur des eaux, provoquées par les eaux de ruissellement lessivant les remblais et minerais entreposés ; mais aussi par la présence des huiles et lubrifiants provenant de l'entretien des engins utilisés.

Des mesures d'atténuation des risques de dégradation et de pollution des eaux :

Les travaux de COMIDE Sarl sont implantés loin des cours d'eaux identifiés dans les périmètres. Ainsi, aucune crainte n'est envisageable quant à leur pollution par ces activités.

Toutefois, étant donné que les effluents peuvent, suite aux ruissellements, atteindre

les cours d'eaux malgré la distance qui les séparent des points des travaux, le projet a pris soin de bétonner toutes les surfaces où se manipule le carburant (tank à carburant) et les huiles de vidange sont stockées dans des futs pour une réutilisation ultérieure dans la fabrication des explosifs.

Cette stratégie adoptée épargne en même temps la contamination des eaux souterraines par infiltration.

D'autre part, la société a construit un bassin pour retenir les rejets plus fins. Ces rejets véhiculés par l'eau de l'usine débouchent dans le bassin et l'eau est ainsi récupérée et réintégrée dans le circuit de traitement de minerai sans atteindre les cours d'eau.

Impacts environnementaux sur l'air :

Les risques suivants sont à souligner :

- Pollution atmosphérique due aux émissions des particules totales en suspension dans l'air (TSP) et des particules à diamètre $\leq 10\mu$ (PM10) ;
- Circulation des poussières entraînant la dégradation de la qualité de l'air susceptible de provoquer des maladies respiratoires. Notons que la dégradation de la qualité de l'air par des toxiques tels que produits de combustion incomplète (SO₂) et certains métaux lourds pendant cette période de l'exploitation, a augmenté.
- La probabilité d'assister à une accumulation des particules polluantes dans l'air, notamment les PM10, TSP, les oxydes de carbone, les oxydes d'azote, dont certains sont à la base du phénomène de l'effet de serre ou du réchauffement de la planète ; reste énorme malgré le pouvoir de dilution de l'air.

Des mesures d'atténuation des émissions dans l'atmosphère :

Le programme d'observation des poussières se poursuit dans tous les périmètres avec plusieurs points d'observation. Cette évaluation permet le suivi de ce paramètre important. Un fait important à signaler est que les données de fréquence des vents pour toute la région du projet, basées sur les observations des dix dernières années

indiquent que la direction prédominante des vents pendant la saison sèche est entre le Nord et Nord-Est avec des vitesses moyennes et maximales respectives de 5,4 m/s et 13,3 m/s et entre l'Ouest et le Sud-Ouest, avec des vitesses moyennes et maximales de 3,2 m/s et 12,8 m/s respectivement pendant la saison pluvieuse.

Ainsi, le risque de la présence des poussières dues aux activités minières au niveau des villages situés au Nord-Est de la carrière, est presque inexistant, en plus de la distance (± 5 km) qui séparent les deux points. L'existence de la végétation constitue un écran faisant office de filtre biologique qui bloque la poussière l'empêchant ainsi de se propager à des grandes distances.

COMIDE Sarl procède à l'arrosage régulier de ses voies d'accès (site de l'Usine, camp de vie et carrières) avec une fréquence de quatre fois par jour en périodes très sèches.

COMIDE Sarl, en plus de l'arrosage des voies de circulation, a adopté la stratégie de régulation de vitesse dans la concession par la pose des panneaux de signalisation, pour réduire l'intensité de soulèvement des poussières. La vitesse est ainsi limitée à 40 km/h dans certaines zones, 20 km/h dans d'autres et 10 km/h dans d'autres encore.



SYNTHÈSE DES DONNÉES DES ACTIVITÉS

EXERCICE 2025

COMIDE SARL

238 Route Likasi, Commune Annexe,
Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga,
République Démocratique du Congo

communications@ergafrica.com

EURASIAN RESOURCES GROUP S.À R.L.

9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

info@erg.net

eurasianresources.lu

